

## Séance du conseil municipal du 21 août 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt et un août à dix-sept heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de M. Francis HERBERT, Maire, le quorum n'ayant pas été atteint le dix-huit août deux mille dix-sept à 19 h 00.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 août 2017

PRESENTS : MM HERBERT Francis, GUILLOU Norbert, BERTHELOT Evelise, BONMORT Jean-Pierre, NADAUD Raymond, JOUAN Patrick, ARNOULT Christian, MAISON Edwige.

Absents excusés : MM. PREAU Anne-Marie ayant donné pouvoir à BERTHELOT Evelise, BERNARD-BARTHE Pierre ayant donné pouvoir à BONMORT Jean-Pierre, LARRIEU Freddy ayant donné pouvoir à HERBERT Francis, SIMON Sylvie.

Absents : FOURETS Jean-David, RENEIX Sandrine.

Secrétaire de séance : Mme MAISON Edwige

### INSTITUTION ET VIE PUBLIQUE- FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

#### 2017-066: Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Après proposition du maire, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 28 juin 2017.

### COMMANDE PUBLIQUE

#### 2017-067- Groupement de commandes pour la fourniture de denrées alimentaires – Validation du Dossier de Consultation des Entreprises et autorisation de lancement de la procédure

Considérant l'échéance commune au 31 décembre 2017 des marchés relatifs à la fourniture de denrées alimentaires des communes de La Tremblade, d'Arvert, de Saint-Augustin-sur-Mer, du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) de la Presqu'île d'Arvert, et de L'EHPAD Les Mimosas,

Considérant l'opportunité de créer un groupement de commandes pour la consultation des entreprises, permettant ainsi de faciliter la mutualisation des procédures et de contribuer à la réalisation d'économies d'échelles,

Considérant l'estimation des besoins des différents membres qui est supérieure aux seuils de procédures formalisées, la consultation fera l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 25, 66 et 68 du décret 2016-360 du 26 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Considérant que la Commune d'Arvert a été désignée coordonnateur du groupement,

Considérant le rôle du coordonnateur qui est de préparer et réaliser la procédure de consultation, l'analyse des offres et que cette fonction sera assurée à titre gracieux ; les frais engagés relatifs à la procédure seront remboursés (publications...).

Vu la délibération n°2017-044 du 17 mai 2017 validant la convention constitutive d'un groupement de commandes, autorisant Monsieur le Maire à signer ladite convention et désignant Monsieur Francis HERBERT en qualité de membre titulaire et Madame Anne Marie PREAU en qualité de membre suppléant pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes,

VU l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- de valider le dossier de consultation des entreprises joint à la présente,
- d'autoriser le lancement de la procédure par la mairie d'Arvert, coordonnateur du groupement. L'accord-cadre sans minimum ni maximum sera passé en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

**2017-068 Demande de subvention 2017 – Fédération Nationale des Anciens Combattants d’Algérie.**

Le Maire présente à l’assemblée la demande de subvention de la Fédération Nationale des Anciens Combattants d’Algérie pour l’année 2017.

Le Conseil Municipal, décide d’attribuer une subvention de 100 € à la fédération en question par 10 voix pour et 1 abstention (M. JOUAN). *Article comptable 6574.*

**2017-069 Demandes de subvention pour la restructuration et l’extension de la mairie.**

Monsieur le Maire rappelle les décisions n°2015-62 du 17 septembre 2015 attribuant le marché de maîtrise d’œuvre au Cabinet Julie Faligant de NIORT et n° 2017-031 décidant de la consultation d’entreprises pour la restructuration et l’extension de la mairie. Il informe l’assemblée municipale de la prochaine mise en œuvre des travaux, l’appel d’offres étant réalisé.

Ces travaux concernent la restructuration de la mairie et un agrandissement constitué de bureaux comprenant une agence postale communale pour un montant HT de 687 595.11 €.

Le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur la possibilité d’obtenir une subvention du conseil départemental qui pourrait subventionner à hauteur de 30 % sur un plafond 92 000 € HT pour la restructuration et l’agrandissement de la mairie et à 35 % pour l’agence postale communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

DECIDE

De solliciter une subvention du conseil départemental.

De demander l’autorisation de pouvoir commencer les travaux sans attendre la décision d’attribution de l’aide.

Date prévisionnelle de début des travaux 2<sup>ème</sup> semestre 2017.

De solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire.

De rapporter la délibération n° 2017-053 du 28 juin 2017.

**VOIRIE**

**2017-070 : Dénomination d’une nouvelle rue**

Le maire propose à l’assemblée de déterminer un nom de rue pour la voie desservant le lotissement du « Clos de Lafond » situé rue de la Bessure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité, de dénommer la voie en question « Rue du Clos de Lafond ».

**QUESTIONS DIVERSES**

• **Compte-rendu des décisions du Maire :**

- 2017-59 : portant modification des tarifs communaux de mise à disposition des salles communales
- 2017-60 : portant renouvellement du marché de vente de gaz pour la salle des fêtes
- 2017-61 : portant renouvellement du marché de vente de gaz pour l’école
- 2017-62 : bail professionnel du local situé 39 C rue du Centre – Fixation du loyer
- 2017-63 : portant sur la restructuration et l’extension de la mairie – Lot n° 1 – Désamiantage
- 2017-64 : portant modification des tarifs des services périscolaires
- 2017-65 : aménagement des espaces publics au centre-bourg – Acceptation de sous-traitance

La séance est levée à 17 h 35 (dix-sept heures et trente-cinq minutes).

Affiché le 22 août 2017

Le Maire, F. HERBERT

